



L'échophile



À SURVEILLER

Programmation
des loisirs

- > Collecte de sang de la mairesse
- > Vente-débarras annuelle



Sommaire



NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : 911

Hôtel de Ville

2225, route Édouard-VII, Saint-Philippe, Québec J0L 2K0

Téléphone : 450 659-7701

Télécopieur : 450 659-7702

Service de sécurité incendie :

2700, route Édouard-VII 450 659-0204

Service du génie et des travaux publics :

68, montée Monette 450 659-0204

Service de planification et de l'aménagement du territoire:

2225, route Édouard-VII 450 659-7701 poste 225

Bibliothèque municipale :

2223, route Édouard-VII 450 659-7701 poste 233, 234

Télécopieur : 450 659-5354

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

2225, route Édouard-VII 450 659-7701 poste 230

Régie intermunicipale de police Roussillon : 450 638-0911

Contrôle des animaux : 450 638-9698

MRC de Roussillon -

Ligne Info-Collectes pour les collectes

des déchets et des matières recyclables..... 514 928-5227

VOTRE MUNICIPALITÉ, À VOTRE SERVICE!

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle du conseil située au 2235, route Édouard-VII, à **19 h 30**.

PROCHAINES SÉANCES

Mardi, 9 avril 2013

Mardi, 14 mai 2013

Mardi, 11 juin 2013

HORAIRE – ADMINISTRATION ET SERVICE DU GÉNIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Hôtel de Ville

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi : 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

Lundi au jeudi : 7 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 7 h 00 à 13 h

Jours fériés – bureaux fermés

Vendredi saint : 29 mars 2013

Lundi de Pâques : 1^{er} avril 2013

Journée nationale des patriotes : 20 mai 2013

SITE INTERNET

www.municipalite.saint-philippe.qc.ca

Sommaire	2
Mot de la mairesse	3
Vie municipale	4
Service de planification et de l'aménagement du territoire.....	8
Service du génie et des travaux publics	9
Service de sécurité incendie	10
Régie intermunicipale de police Roussillon	11
MRC de Roussillon	12

Coordination :

Nicole Benjamin, en collaboration avec les divers services de la Municipalité.

Graphisme et impression :

Communications graphiques Point de mire • www.pointdemire.net

Le journal L'Échophile est imprimé sur du papier 100% recyclé



Votre conseil municipal



Jean-Claude Poissant

*Conseiller
district no. 1*

Jocelyn Bouillon

*Conseiller
district no. 2*



Richard Bagg

*Conseiller
district no. 3*



Johanne Beaulac

*Conseillère
district no. 4*



Sylvie Messier

*Conseillère
district no. 5*



Daniel Clermont

*Conseiller
district no. 6*

*maire suppléant
du 12 février au
3 novembre*



Mot de la mairesse

LE PRINTEMPS DES GRANDS CHANTIERS

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La saison hivernale qui s'achève, constitue une première dans le cadre des travaux de déneigement des secteurs résidentiels, par nos employés. En effet, pour une toute première année, le Service du génie et des travaux publics de la municipalité a procédé au déneigement du secteur urbain. Une expérience qui s'est avérée rentable, puisque cela nous a permis d'économiser au-delà de 170 000 \$ cette saison. Bravo à toute l'équipe du génie et des travaux publics !

Par ailleurs, le printemps marquera le début de plusieurs travaux notamment, la réfection du chemin Sanguinet ainsi que des travaux de pavage sur les rangs Saint-Claude et Saint-André. Nous comprenons que ces travaux causeront certainement quelques inconvénients, c'est pourquoi, nous publierons régulièrement des communiqués dans les médias écrits, ainsi que sur le Site Internet de la municipalité afin de vous informer du déroulement des chantiers en cours. Je vous remercie à l'avance pour votre compréhension et votre patience durant la période de ces chantiers.

On m'interpelle régulièrement pour me faire part de l'état lamentable de la route Édouard-VII. Je tiens à préciser que nous faisons, depuis plus de deux ans, des pressions auprès du ministère des Transports du Québec afin de faire avancer le dossier de la décontamination de cette route. Il m'apparaît inéquitable que la population assume les coûts importants reliés à cette contamination. J'espère fortement que nos doléances seront entendues et que nous pourrions enfin procéder à la réfection de cette importante artère dans les prochains mois.

Les derniers rapports mensuels de notre consommation d'eau potable indiquent que notre consommation est une des plus enviables de la région. Félicitations ! Par contre, du côté de la réduction des déchets à la source, nous devons redoubler d'efforts et améliorer nos habitudes de recyclage. Dans le contexte des changements climatiques, protéger notre environnement devient un enjeu incontournable. Tous ensemble, réduisons notre consommation d'eau potable et recyclons nos déchets.

Quant aux travaux d'horticulture, je me joins aux membres du comité d'embellissement pour vous encourager à fleurir votre résidence. Rappelez-vous que c'est grâce aux bons soins que vous accorderez individuellement à votre aménagement paysager ou au balcon de votre appartement que Saint-Philippe maintiendra sa classification de Trois Fleurons...et pourquoi pas, atteindre le quatrième fleuron en 2014 !

En terminant, je vous invite à prendre connaissance des activités qui vous sont offertes dans notre programmation printanière et à y participer en grand nombre.

À tous, je souhaite un printemps et un été des plus fleuris.

La mairesse de Saint-Philippe
Lise Martin



COLLECTE DE SANG DE LA MAIRESSE

Cette année, la collecte de sang de la Mairesse, en collaboration avec « le café liberté 50 Saint-Philippe », se tiendra le 6 juin 2013, au centre communautaire, (salle Marianne-Girou) 2800, route Édouard-VII, de 13 h 30 à 20 h.

L'objectif de 75 donateurs pourra être atteint grâce à votre appui. Un seul don peut sauver 4 vies.



REMISE DE MÉDAILLES

Madame Lise Martin, mairesse, a remis la médaille de jubilé de diamant à deux (2) récipiendaires résidents de la municipalité, le samedi 9 février 2013, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'hôtel Alt du Quartier DIX30. Cette récompense vise à reconnaître les contributions et réalisations de Canadiennes et de Canadiens dans le cadre des 60 ans de règne de la reine Elizabeth II.

LES RÉCIPENDAIRES ÉTANT :



Sylvie Brisebois :

Par ses actions, cette dernière a contribué à redonner espoir à des centaines de femmes atteintes du cancer du sein ainsi qu'à leur famille. Elle a en effet créé et organisé une randonnée annuelle de motocyclettes appelée « la ride des filles » dont tous les profits sont remis à la Fondation du cancer du sein du Québec. Depuis 2009, 70 000 \$ ont ainsi été amassés.



Sylvain Castonguay :

Celui-ci s'implique auprès des Cadets depuis 32 ans. Malgré un travail civil prenant, il trouve toujours du temps et de l'énergie à dédier aux Cadets et à leur formation.

LA MAIRESSE... RÉCIPENDIAIRE DE LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE DIAMANT DE LA REINE ÉLIZABETH II

Dans le cadre d'une brève cérémonie qui s'est déroulée à l'hôtel de Ville, le 14 mars dernier, la mairesse, madame Lise Martin a reçu la médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II. Cette médaille lui a été décernée des mains du député de Brossard - Laprairie monsieur Hoang Mai.

Cette médaille commémorative a été créée dans le cadre des célébrations de 2012 marquant le 60^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II. La Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II permet au Canada de rendre hommage de façon tangible à Sa Majesté pour son dévouement envers notre pays. Cette distinction permet également de reconnaître les contributions et réalisations de ceux et celles qui la reçoivent.



MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS

ANNONCE OFFICIELLE

La municipalité de Saint-Philippe est fière d'annoncer qu'elle révisera sa politique familiale municipale (PFM) et qu'elle entreprendra une démarche municipalité amie des aînés (MADA).

C'est grâce à l'aide financière du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux Aînés ainsi qu'à la volonté du conseil municipal de Saint-Philippe que la municipalité pourra se doter d'outils adaptés aux besoins de ses familles et aînés. Nous procéderons sous peu, à l'embauche d'un chargé de projet qui soutiendra la réalisation de cette démarche.

De plus, un comité a été mis en place afin de représenter et impliquer la communauté dans l'élaboration d'une telle politique. Celui-ci assurera tout au long de la démarche un lien important avec les instances municipales. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous impliquer dans ce comité, au **450 659-7701 poste 258**.

Lors des séances de janvier et février 2013, outre les résolutions ayant trait à l'administration courante de la Municipalité, les membres du Conseil ont adopté plusieurs résolutions d'intérêt.

Notre souci de bien vous informer nous porte à vous rappeler certaines de celles-ci :

JANVIER 2013 :

Salut au Drapeau du Québec – 65^e anniversaire du fleurdelisé

Approbation – Services additionnels et tarification réduite – Sogemyr Informatique Inc. – Support et gestion du parc informatique – Année 2012

Octroi de contrat – Sogemyr Informatiques Inc. – Support et gestion du parc informatique pour 150 heures – Année 2013

Acceptation démission – Karl Voghell – Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu

Création d'un poste de secrétaire administrative et nomination – Valérie Racine-Dubé – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Embauche – Professeurs/animateurs – Année 2013 – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Avis de motion – Règlement décrétant la réhabilitation de chaussée des rangs Saint-André et Saint-Claude ainsi qu'un emprunt à cette fin

Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant la reconstruction du chemin Sanguinet

Adoption – Règlement numéro 377 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2013

Adoption – Budget 2013 – Régie intermunicipale de police Roussillon

Demande de subvention – Projet d'aménagement d'un Parcours d'exercice au Parc Gérard-Laframboise – Programme d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche MADA – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

Autorisation signature – Renouvellement convention – Corporation Bistro 4G (Maison des Jeunes des Saint-Philippe)

Acceptation – Organigramme modifié – Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu

JANVIER 2013 (EXTRAORDINAIRE)

Adoption – Règlement numéro 378 décrétant la réhabilitation de la chaussée des rangs Saint-André et Saint-Claude ainsi qu'un emprunt de 1 390 000 \$ à cette fin

Autorisation à CIMA+ à présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Chemin Sanguinet

FÉVRIER 2013

Renouvellement des assurances générales – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Année 2013

Demande de commandite – Fédération de l'UPA de la Montérégie – Gala des Agristars 2013

Appui – Demande d'agrandissement – École Les Moussaillons

Octroi de contrat – Copicom – Location d'imprimantes/photocopieurs – divers services

Autorisation de dépenses – Acquisition d'équipement informatique – divers services

Demande de participation au programme « Changez d'air! »

Permanence – Josée Beaudet – Responsable de la bibliothèque – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Adoption – Règlement d'emprunt numéro 379 décrétant la reconstruction du chemin Sanguinet entre le chemin Candiac et la route Édouard-VII ainsi qu'un emprunt au montant de 3 421 250 \$ à cette fin

Adoption budget et autorisation de paiement – Quote-part 2013 – CIT Le Richelain

Demande d'aide financière – Programme « Emplois d'été Canada 2013 »

Renouvellement entente – Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie Inc. – Année 2013

Autorisation signature – Cession de rues – Développement domiciliaire « Domaine du Cours d'eau » Phase I – Rues Jasmine, Perrier et José (partie)

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE RETROUVE UNE PARTIE DE SON PATRIMOINE...

Ce coq constitue une partie significative du patrimoine religieux catholique de la Municipalité de Saint-Philippe. En effet, « le 22 juin 1972 l'église de Saint-Philippe de Laprairie est la proie des flammes. Ce temple que l'on aurait pu qualifier presque de cathédrale est maintenant un souvenir... » « L'émotion est grande, c'est une perte totale. » [...]¹.

Quarante ans après ce malheureux évènement, la municipalité de Saint-Philippe retrouve une partie de son patrimoine, c'est-à-dire le « COQ » qui trônait sur le dessus de la croix de l'église. Le coq fait partie du patrimoine culturel depuis l'époque de la Nouvelle-France. Le Conseil Municipal de Saint-Philippe tient donc à remercier la famille du généreux donateur d'avoir remis ce bien culturel à la Municipalité.

¹ Parent-Babin, Élodie Saint-Philippe Souvenirs, Tome 1 « Éditions Élodie » 1994, p. 83





METTEZ DU JARDIN DANS VOTRE VIE! LES FLEURONS DU QUÉBEC

Lancé en 2006, le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités a connu un succès immédiat, et n'a cessé de croître depuis : il touche actuellement 370 municipalités et plus de 54 % des citoyens québécois.

Les Fleurons du Québec ont pour objet de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public.

La classification horticole consiste à attribuer aux municipalités participantes un nombre de Fleurons, de zéro à cinq, correspondant au label Les Fleurons du Québec.

Rappelons que la municipalité de Saint-Philippe a annoncé en 2011 qu'elle renouvelait son adhésion aux Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. En 2008, la municipalité avait obtenu trois Fleurons du Québec sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2010.

Nous vous invitons à « Cultiver le bonheur, en fleurissant la Municipalité »



POSTES SAISONNIERS

MONITEURS – CAMP DE JOUR MONITEURS – SERVICE DE GARDE / CAMP DE JOUR

PÉRIODE DE TRAVAIL :

Du 17 juin au 16 août 2013 – 38 h/semaine (moniteurs)
28h/semaine minimum (moniteurs service de garde)

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Le titulaire organise et anime des activités pour des jeunes âgés entre 5 et 12 ans.

EXIGENCES :

- Connaissance d'une clientèle âgée entre 5 et 12 ans
- Demande un bon esprit d'équipe

MONITEURS – ACCOMPAGNATEURS

PÉRIODE DE TRAVAIL :

Du 17 juin au 16 août 2013 – 38 h/semaine

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Le titulaire accompagne un ou des enfants vivant avec un handicap, dans leurs activités afin de favoriser leur intégration dans le groupe.

EXIGENCES :

- Connaissance de la clientèle possédant un handicap
- Étudier dans un domaine connexe : éducation spécialisée...
- Avoir l'esprit ouvert et être tolérant

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

PÉRIODE DE TRAVAIL :

Du 13 mai au 23 août 2013 – 40h/semaine

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Le titulaire participera à l'élaboration des plans et devis de conception; participera aux inspections et aux études techniques reliées aux installations routières et aux bâtiments. Il exécutera d'autres fonctions techniques pour aider à la réalisation de projets de génie civil.

EXIGENCES :

- Poursuivre des études collégiales en Technique de génie civil
- Avoir de l'entregent et de l'initiative
- Posséder un permis de conduire classe 4A constitue un atout

HORTICULTEUR

Période de travail :

Du 13 mai au 23 août 2013 – 40h/semaine

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Le titulaire effectuera la plantation d'arbustes, de plantes et de fleurs. Il devra également entretenir les jardins et les aménagements. Il participera à la conception et à la réalisation de différents projets d'aménagement paysager.

EXIGENCES :

- Poursuivre des études collégiales en horticulture ou en aménagement paysager
- Avoir de l'entregent et de l'initiative
- Posséder un permis de conduire classe 4A constitue un atout

Pour tous ces postes, les candidats doivent avoir 16 ans au 1^{er} juin 2013 et être inscrits comme étudiant à l'automne 2013.

Vous devrez faire parvenir votre curriculum vitae (ou vous procurez un formulaire de demande d'emploi à la Mairie) en y précisant le titre du poste, et en incluant la preuve de scolarité ainsi que, lorsque requis, une copie du permis de conduire valide. La date limite de réception des candidatures est le 12 avril 2012 :

Municipalité de Saint-Philippe

Emplois d'été

2225 route Édouard-VII, Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Télécopieur : 450-659-7702 Téléphone : 450-659-7701 poste 221

Courriel : info@municipalite.saint-philippe.qc.ca

La Municipalité de Saint-Philippe souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. À compétence égale, elle accorde une préférence aux résidents. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Le masculin a été utilisé dans le but d'alléger l'écriture.

L'ÉTÉ DES GRANDS CHANTIERS QUI S'AMORCENT

TRAVAUX ET INCIDENCES SUR LA CIRCULATION

Les travaux prévus dans les rues de la Municipalité pourront avoir des incidences sur les trajets que vous aurez à faire en automobile.

Pour mieux planifier vos déplacements, nous vous invitons à prendre connaissance des communiqués avisant des principaux travaux en cours et à venir.

RÉFECTION DES RANGS ST-ANDRÉ ET ST-CLAUDE

Les travaux comprennent la réhabilitation de la chaussée par un enrobé bitumineux flexible, l'amélioration du drainage pluvial et le rechargement des accotements avec des matériaux granulaires.

RECONSTRUCTION DU CHEMIN SANGUINET

Les travaux consistent à refaire l'infrastructure de la route, puisque celle-ci n'a pas une capacité suffisante pour permettre une reconstruction durable. Ensuite, l'ajout de bordures, d'éclairage au LED, de zones de stationnement et l'aménagement d'une intersection surélevée ainsi que d'une bretelle d'accès vers le centre du village ont été retenus dans le concept. L'aménagement d'un sentier multifonctionnel séparé de la chaussée par une bande végétative sera également construit.

RECONSTRUCTION DE LA ROUTE ÉDOUARD-VII

Les travaux prévus consistent en la reconstruction entre la Montée Monette et les limites municipales avec Saint-Jacques-Le-Mineur pour une longueur d'environ 5,5 km. L'élargissement des voies de roulement dans la partie rurale, ainsi que l'aménagement d'un sentier multifonctionnel jusqu'à la rue Georges-Henri fait également partie du projet.



VENTE-DÉBARRAS ANNUELLE À SAINT-PHILIPPE

LA VENTE-DÉBARRAS AURA LIEU LES 1^{ER} ET 2 JUIN 2013 ENTRE 7 H ET 18 H.

COMMENT VOUS INSCRIRE :

Pour la vente devant votre résidence : Inscription auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour apparaître sur le feuillet, qui sera disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe et dans certains commerces locaux. Cette inscription est gratuite. L'inscription n'est pas obligatoire. Cependant, cela permet d'augmenter votre visibilité en tant que vendeur.

Pour la vente dans le parc de l'Hôtel de Ville (samedi 1^{er} juin seulement) : Inscription auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au coût de 5 \$ par table. (L'argent sera remis à la Maison des jeunes) La date limite pour vous inscrire est le mardi 28 mai 2013, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. La réservation de table permettant de vous installer dans le parc de l'hôtel de ville devra se faire au moment de l'inscription.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec Valérie Racine Dubé au **450 659-7701 poste 258** ou par courriel v.racine@municipalite.saint-philippe.qc.ca

En cas de pluie, il n'y aura aucun report.



CHANGEZ D'AIR : UN NOUVEAU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DES VIEUX APPAREILS À BOIS NON-CERTIFIÉS

La Municipalité de Saint-Philippe est heureuse de participer au programme de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), CHANGEZ D'AIR. À travers ce programme, les consommateurs désireux de remplacer leur vieil appareil à bois non-certifié par un appareil plus performant pourront obtenir un incitatif financier.

L'incitatif prendra la forme d'un paiement en argent qui sera envoyé par l'AQLPA directement. Le nouvel appareil peut brûler du bois, des granules de bois ou du gaz. Pour plus de détails sur le programme, consultez le site de l'AQLPA

Pour plus d'informations Caroline Pagé, urbaniste
450 659-7701 poste 227

<http://www.changezdair.org/>.



Le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix

Merci à tous nos bénévoles!



Service de planification et de l'aménagement du territoire

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre vous entreprendront des projets de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiment. Prenez bien soin de vous informer auprès de votre Service de planification et de l'aménagement du territoire afin de planifier vos travaux dans le respect de la réglementation. Nous vous rappelons que vous devrez également obtenir, au préalable, un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Cette section vous donnera un bref aperçu de notre réglementation relativement aux demandes qui sont le plus souvent acheminées au Service de planification et de l'aménagement du territoire. Il s'agit de textes d'information qui fournissent les principales dispositions des règlements. Prenez note qu'ils ne remplacent aucunement les textes officiels des règlements. Il y a peut-être des dispositions particulières à considérer dans votre secteur.

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions : contactez-nous au **450 659-7701 poste 225**

REMISE, CABANON OU BÂTIMENTS ACCESSOIRE - Permis obligatoire

Une seule remise est autorisée par terrain. Le cabanon ou remise de jardin est un bâtiment accessoire servant de rangement. Il doit être situé dans les cours arrière ou latérale. Il importe de vous assurer qu'aucune servitude n'est enregistrée à votre propriété sur l'emplacement prévu de votre remise.



Les dimensions d'une remise sont variables, selon le type de bâtiment et la superficie de terrain.

Il ne peut y avoir qu'un seul bâtiment accessoire de la même catégorie par propriété.

Les bâtiments accessoires ne peuvent en aucun temps servir d'habitation.

Renseignez-vous auprès de votre Service de planification et de l'aménagement du territoire.

ABRI TEMPORAIRE - Aucun permis exigé



L'installation des abris temporaires pour voitures et les tambours sur les perrons et les galeries sont autorisées du 15 octobre au 30 avril. Ces abris d'hiver ne doivent servir qu'à la protection contre les intempéries et leur utilisation à des fins d'entreposage est interdite. Prévoyez également un triangle de visibilité exempt de tout obstacle si vous êtes situé à une intersection. L'abri d'auto temporaire doit être installé sur le terrain de la propriété, en aucun temps il ne peut être installé dans l'emprise de rue.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE STATIONNEMENT



Aucun permis exigé

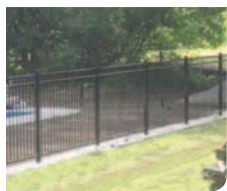
Des cases de stationnement sont exigées pour toute construction. Tout espace de stationnement doit être recouvert de dalles, de pavés de béton ou de carrelage d'asphalte ou de béton. Ces travaux doivent être exécutés au plus tard six (6) mois après l'échéance du permis. En cas d'impossibilité d'agir à cause du climat, un délai est accordé jusqu'au 15 juin suivant la fin des travaux.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Autour d'un bâtiment, les espaces libres résiduels d'un terrain doivent être gazonnés ou paysagés.

CLÔTURE, MURET ET HAIE

Permis obligatoire



L'obligation d'installer une clôture s'applique, entre autres, lors de l'installation d'une piscine ou si un immeuble ou une excavation présente un danger pour la sécurité publique. Avant de déterminer l'emplacement de votre clôture, vérifiez auprès des services d'utilité publique (Bell Canada, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.) s'il y a des conduites ou des câbles souterrains dans les limites de votre propriété.

La conception et la finition de toute clôture doivent être propres à éviter toute blessure. D'autres dispositions s'appliquent pour l'installation d'une clôture (hauteur maximale, etc.) il faut donc vous renseigner auprès de votre Service de planification et de l'aménagement du territoire avant de procéder à l'installation.

GARAGE - Permis obligatoire

La superficie d'un garage attaché ou isolé est variable. Il doit respecter les marges prescrites. Il est nécessaire de vous assurer qu'il n'y aucune servitude. Renseignez-vous auprès de votre Service de planification et de l'aménagement du territoire.



PISCINE ET SPA - Permis obligatoire

L'autorisation de construire ou d'installer une piscine ainsi qu'un spa requiert l'obtention d'un permis. Ils doivent être situés dans les cours arrière ou latérale conformément aux dispositions applicables. Ils doivent être protégés par une clôture munie d'un dispositif permettant la fermeture automatique et le verrouillage. Avant de déterminer l'emplacement de votre piscine, vérifiez auprès des services d'utilité publique (Bell Canada, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.) s'il y a des conduites ou des câbles souterrains dans les limites de votre propriété. Renseignez-vous auprès de votre Service de planification et de l'aménagement du territoire.



FOSSE SEPTIQUE

Permis obligatoire

Les inspecteurs de la Municipalité continueront dès le printemps les inspections de toutes les résidences qui ne sont pas desservies par les services municipaux d'aqueduc et d'égout. Des constats d'infraction pourront être émis aux contrevenants les obligeant à se conformer dans un très court délai. Il est donc important, pour tous ceux qui pensent que leur installation septique n'est pas conforme, de planifier l'obtention de leur conformité le plus tôt possible. En effet, le Ministère du développement durable, environnement, Faune et parcs oblige la Municipalité à appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), article 3, qui stipule :



« Nul ne peut installer, pour desservir une résidence isolée, des équipements d'évacuation ou de traitement des eaux usées, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances, qui ne sont pas conformes aux normes prescrites dans le présent règlement, sauf le cas d'un dispositif autorisé en vertu de l'article 32 de la Loi. » Rappelons qu'en matière d'environnement, il n'y a aucun droit acquis.

Service du génie et des travaux publics

LE SERVICE

Le Service du génie et des travaux publics est responsable de la planification, de la conception, de la construction et de l'entretien des équipements et infrastructures municipales afin d'assurer une sécurité et un bien-être pour les citoyennes et citoyens de Saint-Philippe tout en respectant les budgets alloués par le Conseil Municipal.

De façon non limitative, le Service s'occupe des bâtiments municipaux, des infrastructures routières, des véhicules et autres équipements municipaux. Il voit notamment à collaborer avec les firmes d'ingénieurs pour la conception des plans et devis lors de réfection ou reconstruction de routes ou bâtiments.

Le Service doit également veiller à assurer les services essentiels à la population tels que la distribution de l'eau potable, le déneigement, l'éclairage des rues, les eaux usées et pluviales, la mise en place des mesures d'urgence, etc.

De plus, il est responsable de la mise en valeur du territoire de la Municipalité tels que le nettoyage des rues et pistes multifonctionnelles, la plantation d'arbres et arbustes, des aménagements paysagers, la tonte de gazon, de l'entretien des parcs et du mobilier urbain.

Pour aider à améliorer la qualité du service ou pour toute requête, nous invitons la population à communiquer au **450 659-0204**.

DISTRIBUTION D'ARBRES ET ÉCHANGES DE VIVACES

L'embellissement de notre environnement nous tient à cœur! C'est pourquoi encore cette année la Municipalité organise, en collaboration avec le Comité d'embellissement et d'environnement, une distribution de plants d'arbres et d'échanges de vivaces afin d'embellir notre environnement.



Cet événement aura lieu lors de la grande vente de débarras à l'hôtel de ville le samedi 1^{er} juin. Premier arrivé premier servi.

COLLECTE PRINTANIÈRE DES BRANCHES

Déposez vos branches en face de votre propriété en prenant soin d'orienter les troncs du côté de la rue. Les branches dont le diamètre excède 30 cm (12 po), les racines et les souches ne sont pas acceptées.

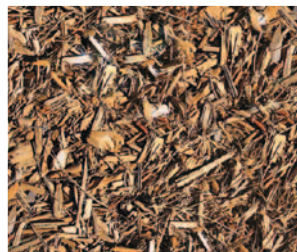
Prenez bonne note que les branches doivent être déposées à la rue avant le 13 mai puisque c'est à cette date que la collecte débutera.



Des frais pourront être exigés aux retardataires. Pour une petite quantité de branches d'un mètre ou moins, il est suggéré de déposer celles-ci ficelées en fagots avec les ordures ménagères.

DISTRIBUTION DE PAILLIS

À partir du 1^{er} mai, la Municipalité met à la disposition des citoyens du paillis au garage municipal. Ce paillis est le résultat du déchetage de branches réalisé au courant de l'année. C'est une bonne façon de revaloriser!



Pour plus d'information, contacter le service des Service du génie et des travaux publics au **450 659-0204**

MÉNAGE DU PRINTEMPS

Les citoyens de la Municipalité peuvent disposer des matériaux suivants au garage municipal situé au 68 montée Monette, du lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 7h et 13h.



- Peinture
- Piles rechargeables et alcalines (exception des batteries de voitures)
- Vieille huile
- Pneus
- Bonbonnes de propane
- Carton
- Matériaux de construction, rénovation, démolition* (exception du béton, briques, tourbe, terre, agrégats)

* Des frais sont exigibles selon la quantité

Les produits domestiques dangereux tels que solvant, colle, goudron, etc. ne sont pas acceptés.

Pour plus d'information, contacter le service des Service du génie et des travaux publics au **450 659-0204**

FERMETURE DE FOSSÉ

Le Service du génie et des travaux publics tient à vous rappeler que pour toute fermeture de fossé, une autorisation de la Municipalité est nécessaire. Le certificat d'autorisation vous indiquera la bonne façon de faire, notamment la grosseur et le type de tuyau, le nombre de puisards requis, etc. Aucun frais n'est rattaché à la délivrance du certificat. Pour toute information, vous pouvez contacter le Service de planification et de l'aménagement du territoire au **450 659-7701, poste 225**.

CLAPET DE RETENUE

Avez-vous récemment fait une inspection de vos clapets de retenue dans le sous-sol de votre maison? Ce dispositif vous assure une protection contre les refoulements d'égout pourvu qu'il soit fonctionnel. Un petit nettoyage du siège du clapet ainsi que du clapet lui-même peut s'avérer très utile lors de refoulements d'eau de pluie ou d'égout. Les clapets de retenue sont obligatoires dans les sous-sols finis, selon les normes de plomberie et du règlement municipal. Si votre propriété n'est pas munie d'un clapet de retenue ou que celui-ci n'est pas fonctionnel, la Municipalité n'est aucunement responsable des dommages subis à votre propriété et à vos biens.

Service du génie et des travaux publics

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Le Service du génie et des travaux publics procédera en avril prochain au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc. Ces travaux sont nécessaires pour un bon entretien préventif et pour déceler les fuites. Ces travaux consistent à isoler partiellement une conduite pour en faire évacuer l'eau par une borne d'incendie. Lors de ces opérations, votre eau peut devenir floue. Il vous suffit de laisser couler l'eau quelques instants pour revenir à une situation normale.



PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCPC) CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Dans le cadre du programme conjoint de protection civile (PCPC) des gouvernements fédéral et provincial, la Municipalité de Saint-Philippe a bénéficié d'une aide financière pour l'installation d'un commutateur de courant au centre communautaire. Cette nouvelle installation permet de brancher rapidement une génératrice en cas de panne de courant. En cas de panne majeure, le centre communautaire peut ainsi être adapté en centre d'opération d'urgence ou centre d'hébergement pour sinistrés.

Service de sécurité incendie

DÉTECTEUR DE FUMÉE

Changer les batteries de votre détecteur de fumée deux fois par année au « Changement d'heure d'été et d'hiver » permet de s'assurer que l'appareil fonctionnera en cas de besoin et ce, même si les piles peuvent fonctionner pendant un an.

Avez-vous pensé à changer les piles lors du changement d'heure, le 9 mars dernier ?



TRANSPORT LOCAL ET RÉGIONAL EN COLLABORATION AVEC TARSO

Dans le cadre de son plan d'accessibilité, le CIT le Richelain vise l'amélioration de l'offre de service de transport actuelle. Ce plan établi en partenariat avec l'organisme de transport adapté TARSO, consiste à consolider les services actuellement offerts par le CIT en créant des possibilités supplémentaires de transport local et régional par l'entremise des autobus du transport adapté. Le CIT Le Richelain fait appel aux services de l'organisme TARSO afin de faire profiter ses citoyens des municipalités de La Prairie, Candiac et Saint-Philippe, des places disponibles à bord des véhicules du transport adapté. Cette idée permet aux usagers de profiter davantage des équipements locaux offerts sur le territoire tout en continuant d'utiliser le service de transport régulier offert par le CIT. Voici quelques destinations qui vous sont offertes :

Sur le territoire de TARSO : Wal-Mart sur la Route 132, Canadian Tire de Delson, le Mail Champlain, le IGA Saint-Constant, le cinéma Delson, le CLSC Kateri de Candiac, la Place de la citière à La Prairie, etc.

En dehors du territoire de TARSO : Plusieurs hôpitaux (voir site Internet), l'École Contact de Lachine, l'Institut Nazareth & Louis-Braille à Longueuil et le CEGEP Édouard-Montpetit. Afin de profiter de ces services, il suffit de s'inscrire auprès de l'organisme TARSO. Ensuite, l'utilisateur est tenu de réserver sa place à l'avance lorsqu'il prévoit prendre le service de TARSO. La procédure est simple et rapide. Il est important de mentionner que les usagers du transport adapté seront toujours priorités. Pour plus de détails communiquez avec l'organisme TARSO au **450 444-2555**.



Régie intermunicipale de police Roussillon

VIE DE QUARTIER

Le printemps crée beaucoup d'effervescence chez les enfants. Si les jeunes ont la tête ailleurs, les conducteurs doivent redoubler de prudence. Porter une attention particulière aux approches de traverses de piétons. Selon le code de la sécurité routière, les automobilistes doivent céder le passage aux piétons et cyclistes.

En auto, soyez vigilant et arrêtez-vous pour les laisser passer.

À Saint-Philippe, on respecte nos piétons !



CELLULAIRE ET TEXTO

La conduite automobile exige toute l'attention et la concentration du conducteur. Le conducteur doit constamment être à l'affût des nombreux imprévus qui peuvent survenir. L'utilisation d'un cellulaire, pour parler ou texter, représente une importante source de distraction durant la conduite d'un véhicule.

Rappelez-vous que ...texter au volant est tout aussi dangereux que de parler au cellulaire. Ces deux comportements affectent négativement des tâches impliquant la vision, l'activité mentale et la coordination.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site de la société d'assurance automobile du Québec au :

http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/comportements/cellulaire_texto/

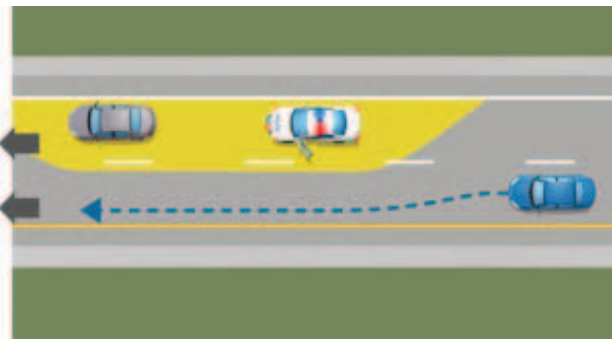


PROTÉGEZ CEUX QUI VOUS PROTÈGENT

EN RESPECTANT LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Connu sous le nom de Move Over Law, le corridor de sécurité correspond à l'espace que le conducteur d'un véhicule routier doit laisser lorsqu'un véhicule d'urgence, un véhicule de surveillance ou une dépanneuse est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés.

Le conducteur doit créer un corridor de sécurité en ralentissant, puis en s'éloignant du véhicule immobilisé, après s'être assuré de pouvoir le faire sans danger. Une amende de 200 \$ à 300 \$ et 4 points d'inaptitude sont prévus en cas de non-respect de cette mesure.



SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE 5 AU 11 MAI 2013

Pourquoi une Semaine de la sécurité civile ?

Pour vous sensibiliser à l'importance de vous préparer pour faire face à diverses situations d'urgence, par exemple une inondation, une longue panne de courant, des vents violents ou un tremblement de terre.

Assurez-vous d'avoir en tout temps chez vous des articles essentiels pour répondre aux besoins de première nécessité de votre famille pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence; à emporter en cas d'évacuation de votre domicile.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Site Internet suivant : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/securite-civile-quebec/activites-evenements/semaine-securite-civile.html

SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS

LE SAVIEZ-VOUS?

Chaque année au Québec, environ 1 160 enfants de 9 ans et moins, passagers d'un véhicule, meurent ou sont blessés dans des accidents.

Le siège d'auto est la solution à ce problème. Lorsqu'il est correctement installé, il réduit jusqu'à 70 % les probabilités de décès et de blessures graves.

Lorsqu'une voiture heurte un obstacle à une vitesse de 50 km/h, l'accélération due à l'impact transforme un enfant de 18 kg en un projectile de 20 fois sa masse, soit de 360 kg ou l'équivalent d'une grosse moto de route. L'enfant peut alors être propulsé contre le siège avant, le tableau de bord, le pare-brise, un autre passager, ou même être éjecté à l'extérieur du véhicule.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site de la société d'assurance automobile du Québec au :

www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/siege_enfants/reseau_verification.php

Vous n'avez qu'une courte distance à parcourir ? Installez bien l'enfant dans son siège, car plus de la moitié des accidents surviennent dans les zones de 50 km/h et moins et dans un rayon de 8 km de la résidence.



Régie intermunicipale de police Roussillon

Compost-101



COMPOST 101

La municipalité de Saint-Philippe est heureuse d'offrir à la population la possibilité d'assister à la conférence « Compost 101 », qui sera présentée par Mélanie Morel, agronome, le **mardi 23 avril 2013**, à 19 h 30, à la salle Joseph-Normandin de l'hôtel de ville au 2235, route Édouard-VII.

Voici la liste des sujets qui seront traités :

- Comment réussir son compost;
- Les différents modèles de composteurs;
- Problèmes et solutions;
- Les utilisations du compost mûr.

Les personnes intéressées sont invitées à assister à cette conférence qui sera offerte gratuitement. Aucune réservation nécessaire.

SUBVENTIONS POUR LES COUCHES LAVABLES

Depuis 2009, la MRC de Roussillon offre des subventions, d'un montant maximal de 150 \$, aux parents d'un enfant de 6 mois et moins pour financer l'achat de couches lavables.

Pour profiter de la subvention vous devez :

- 1- Remplir le formulaire d'inscription
- 2- Envoyer les 4 pièces justificatives demandées
- 3- Vous soumettre aux règlements du programme de subvention



Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant :

<http://www.mrcroussillon.qc.ca> sur l'onglet matières résiduelles / couches lavables

Le montant versé par subvention est d'une valeur égale au montant de l'achat jusqu'à concurrence de 150 \$. La subvention varie selon le lieu d'achat des ensembles de couches lavables comme suit :

Soit une subvention de 150 \$ lorsque les couches sont achetées au Québec et une subvention de 75 \$ lorsque les couches sont achetées à l'extérieur du Québec. L'adresse de la boutique doit figurer sur votre facture.

Les subventions seront distribuées jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire.



FONDS CULTUREL RÉGIONAL 2013

Les artistes, artisans et organismes culturels de Roussillon sont invités à déposer leurs projets pour obtenir l'une des bourses ou subventions qui totalisent pas moins de 38 000 \$.

Tous les participants profiteront d'une visibilité auprès des milieux politique, financier et culturel de la région. Sous la présidence d'honneur de la soprano Marie-Josée Lord, le Fonds culturel régional et Bourses Desjardins de la MRC de Roussillon est une occasion à ne pas manquer !

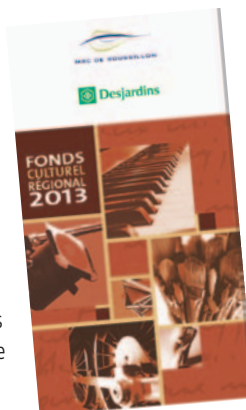
ENVOI D'UNE DEMANDE:

Les demandes doivent être acheminées à la Coordinatrice au développement culturel de la MRC de Roussillon, au plus tard le vendredi 12 avril 2012, à 12 h 30, par la poste, ou par courriel, aux coordonnées suivantes:

Par la poste : MRC de Roussillon
Fonds culturel régional 2013
a/s Madame Julie Poulin
260, rue Saint-Pierre, bureau 200
Saint-Constant (Québec)
J5A 2A5

Par courriel : j.poulin@mrcroussillon.qc.ca

Pour plus d'informations, on peut contacter Julie Poulin, coordonnatrice au développement culturel, par courriel au j.poulin@mrcroussillon.qc.ca ou par téléphone au **450 638-1221 poste 333**.





MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca

Candiac, Châteauguay, Delson,
La Prairie, Lery, Mercier, Saint-Constant,
Saint-Isidore, Saint-Mathieu,
Saint-Philippe, et Sainte-Catherine

AVIS AUX CITOYENS

NOUVELLE PROCÉDURE - Collecte des déchets

Emballer les matelas et sommiers à ramasser

- Les matelas et sommiers laissés en vue de leur ramassage devront dorénavant **être emballés dans un sac de plastique** convenablement fermé avec du ruban adhésif, ou scellé d'une quelconque façon.

Quand? À partir du 1^{er} mars 2013.

Pourquoi? Les matelas peuvent contenir des punaises, des puces, des substances corporelles contaminées ou des maladies. Cette nouvelle exigence vise à diminuer le risque de contamination auprès de la population et assurer la santé et la sécurité des travailleurs qui les manipulent.

Quelques astuces

- Vérifiez si votre détaillant offre la possibilité de reprendre votre vieux matelas, certains le font gratuitement
- Si vous achetez un nouveau matelas, utilisez la housse de plastique fournie pour emballer l'ancien
- En dernier recours, achetez une bâche de plastique à la quincaillerie

